

# COMMUNE DE TOUSSON

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

En exercice 11  
Présents 11  
Votants 11

Convocation le : 26 Mars 2021

Affichage le : 06 Avril 2021

### **Séance du Lundi 29 Mars 2021**

L'an Deux Mil Vingt et Un, le 29 Mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de Tousson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal transporté à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Michaël GOUÉ, Maire.

**Présents :** Michaël GOUÉ, Benoit HENRY, Aline MARCHESAN, Jean-Michel CARDINALI, Savinien COMBET, Nathalie HAEZEBAERT, Nathalie CHARBONNIER, Jean-Claude CABRAL. Brigitte PALFROY, Claire JOURDAIN, Ferdinand KOCH

**Pouvoir :** Néant

**Absents excusés :** Néant

Ouverture de la séance : 19h14.

**Secrétaire de Séance :** Benoît Henry

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

### **2021 – 08 Approbation du compte de Gestion 2020.**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2020 du budget communal, dressé par Madame la Trésorière Municipale de Fontainebleau. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et la décision modificative qui s'y rattache, le Compte de Gestion accompagné des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à réaliser et à recouvrer,*

**Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion du Budget Communal, pour l'exercice 2020, dressé par la Trésorière Municipale de Fontainebleau.**

**Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes**

**2021–09 Approbation du Compte Administratif 2020 et Affectation du résultat 2020.**

Présentation par Monsieur le Maire du compte administratif 2020 de la commune comme suit :

BUDGET	Total Recettes 2020	Total Dépenses 2020	Résultat exercice 2020	Résultat cumulé 2020
<b>COMMUNE</b>				
Investissement	186 178.07€	53 987.98€	132 190.09€	-21 860.27€
Fonctionnement	367 812.78€	279 568.19€	88 244.59€	441 474.97€
<b>TOTAL COMMUNE</b>	<b>553 990.85€</b>	<b>333 556.17€</b>	<b>220.434.68 €</b>	<b>419 614.70€</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif 2020, présente l'affectation de résultat qui en résulte :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	88 244,59
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	353 230,38
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	441 474,97
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-21 860,27
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	21 860,27
AFFECTATION = C. = G. + H.	441 474,97
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	21 860,27
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	419 614,70
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Avant de sortir de la salle pour le vote, Monsieur le Maire désigne Nathalie Haezebaert, 1<sup>er</sup> Adjoint et sous la présidence de cette dernière,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif et l'affectation de résultat de l'exercice 2020.**

## **2021 - 10 Vote du budget primitif 2021**

*Après présentation par Monsieur le Maire du budget communal 2021, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme :*

- Section investissement : 307 660.27€
- Section fonctionnement : 739 233.36 €

## **Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif de l'exercice 2021.**

## **2021 - 11 Subventions aux associations**

*Monsieur le Maire présente au conseil municipal les diverses demandes de subventions. Après en avoir débattu, le conseil municipal retient les montants suivants :*

- o Vivre à Tousson : 550.00 €
- o L'ADAR : 150.00 €
- o L'A.C.A.D : 854.00 € (soit 2.10 par habitant)
- o L'Association Sportive du Collège : 60.00 €
- o Les J.S. P. de la Chapelle la Reine : 100.00 €
- o Les Amis du Patrimoine : 50.00 €
- o Le Foyer Rural de Tousson : 600.00 €

*Les responsables des Associations quittent la salle, et Monsieur le Maire avant de sortir désigne Mme Nathalie HAEZEBAERT pour diriger le vote de l'attribution des subventions.*

## **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Vote à l'unanimité les montants des subventions pour l'année 2021.**

## **2020 - 12 Vote des taux d'imposition 2021**

*Monsieur le Maire demande à son conseil municipal sa position sur l'augmentation ou non des impôts et soumet de ne pas les augmenter cette année.*

*Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide de maintenir les taux communaux d'imposition pour l'année 2021 :*

- o Taxe d'habitation : 8 %
- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13 %
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,93 %

## **Le conseil municipal après en avoir délibéré, Vote à l'unanimité, les taux d'imposition pour 2021.**

**2020 - 13 Délibération : Création d'un poste temporaire d'Adjoint technique en raison de surcroît d'activité**

*Considérant un accroissement d'activité dû à la période Printanière, Monsieur Le Maire explique qu'il serait souhaitable de créer un poste, non permanent, pour un accroissement d'activité, d'Adjoint technique, polyvalent, à temps non complet, à raison de 14 heures par semaine, pendant 2 mois.*

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
Vote à l'unanimité, la création d'un poste temporaire d'Adjoint technique en raison de surcroît d'activité**

**2020 - 14 Délibération : Refus de la Convention avec Infracos pour le clocher de l'Eglise**

*Préalablement il est rappelé par Monsieur le Maire, deux conventions portant sur la mise à disposition d'emplacement dans le clocher de l'église, au profit de SFR et Bouygues Telecom, ont été conclues afin d'y installer des antennes.*

*En 2015, une société détenue par Bouygues Telecom et SFR, nommée Infracos, est créée ayant pour objet la gestion de Patrimoine de ces deux sociétés.*

*Infracos est donc détentrice du droit d'occupation des sites permettant d'établir et exploiter les réseaux de communication.*

*La commune percevait jusqu'ici deux loyers pour la mise à disposition d'emplacements, un premier emplacement sur un niveau du clocher pour Bouygues Telecom et un second emplacement sur un autre niveau pour SFR.*

*Pour l'installation de ces antennes, la charpente et la flèche du clocher ont dus être modifiés, en retirant les matériaux nobles et ainsi retirant une partie de leur cachet d'origine.*

*En 2015, SFR a sollicité le transfert de la convention à la société Infracos à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2015, ce qui fût accepté.*

*Infracos propose aujourd'hui une nouvelle convention regroupant les deux sociétés Bouygues Telecom et SFR, sur un seul emplacement au même niveau avec un loyer minoré, sans remise en état d'origine du clocher.*

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance levée à 21h30.**

Le Maire  
M. GOUÉ

Le Secrétaire  
Benoît Henry

